

Revue Historique Ardennaise



DOSSIER 1870

Société d'histoire des Ardennes



Portrait en grisaille Louis Georges Desrousseaux, par Anthelme-François Lagrenée, dit Lagrenée Fils, 1799-1800. © Fondation Josée et René de Chambrun.

Louis Georges Desrousseaux maire de Sedan ou la petite histoire malmenée

Jacques-Yves Desrousseaux*

La condamnation à mort en 1794 par le tribunal criminel révolutionnaire de 28 officiers municipaux et notables sedanais est relatée dans plusieurs ouvrages et articles se référant au dossier W379-870 des Archives nationales, toujours conservé au CARAN¹. J'ai souhaité apporter ici quelques précisions sur le maire, Louis Georges Desrousseaux, car la mémoire collective et familiale tend fâcheusement à le réduire à deux mots, le maire guillotiné². En outre, une chanson de geste rédigée en 1889, dont le caractère factice était manifestement mieux connu de la famille au début qu'à la fin du XX^e siècle, s'est progressivement substituée à sa véritable généalogie.

L'historien Jacques Rousseau, au cours de plusieurs entretiens entre 2000 et 2002, a été le premier à aiguïser ma curiosité lorsque je lui ai présenté les archives en ma possession. Ses propres mots, « je ne sens pas cette généalogie », ont été le moteur d'une recherche semée d'embûches : fausse piste au départ, destruction de la quasi-totalité des archives notariales et judiciaires de Sedan lors du bombardement de Mézières en 1940, disparition de nombreux registres paroissiaux de Sedan de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

* Jacques-Yves Desrousseaux, descendant de Louis Georges Desrousseaux à la 7^e génération. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des Ponts et chaussées (démissionnaire). Directeur au conseil général des Alpes-Maritimes puis auditeur consultant à l'inspection générale des services (retraité).

- 1 Voir les références 1 à 7 de la bibliographie. Rappelons que 29 officiers municipaux et notables ont été interrogés par le tribunal du 15 au 20 mai 1794, 28 condamnés le 3 juin et 27 exécutés le jour même.
- 2 Son nom est gravé dans l'ancienne Conciergerie de Paris au mémorial « Les guillotins de la Révolution, liste générale et très exacte des 2 780 condamnés à mort à Paris » : « Desrousseaux Louis-Georges maire ».

La *Revue historique ardennaise* a bien voulu ouvrir ses colonnes à l'histoire revisitée de l'ancien maire de Sedan, qui sera présentée en deux temps. Il est question ici de Louis Georges Desrousseaux et de sa famille proche. Sa généalogie sera développée dans un prochain numéro de la revue.

I) De la mairie à l'échafaud

Les études déjà publiées et quelques pièces plus confidentielles, notamment celles de la médiathèque Georges-Delaw de Sedan, permettent d'articuler en six points la descente aux enfers de l'ancien maire de Sedan.

1. Une courte mandature

Louis Georges Desrousseaux était maire de Sedan le 14 août 1792, lors de la malencontreuse décision d'arrêter les commissaires de l'Assemblée législative qui conduisit les 27 officiers municipaux et notables sur l'échafaud le 3 juin 1794. Entré jeune en politique – échevin de Sedan à 28 ans en 1781³ et lieutenant maire en 1788⁴ – Louis Georges n'a pas été longtemps maire de Sedan : seulement d'août 1791 (réf. 7) à début décembre 1792.

Le 19 octobre 1792, un décret de la Convention nationale fixe la forme et les délais de renouvellement de tous les corps administratifs et municipaux, secrétaires et greffiers. Les élections municipales de Sedan se déroulent en trois scrutins les 2, 3 et 4 décembre 1794. La médiathèque de Sedan conserve le décompte des voix des 4 sections qui composent Sedan⁵. Le citoyen Desrousseaux obtient une minorité de voix au premier scrutin qui doit être annulé car l'ancien maire est inéligible, « étant actuellement sous le glaive de la loi », suspecté d'être émigrant.

2. Absence de trois mois suivie d'un séquestre

Le 20 août 1792, la municipalité de Sedan suspend par arrêté l'état d'arrestation des trois commissaires. Elle adresse le 23 août à l'Assemblée nationale une lettre reconnaissant son erreur et l'assurant de sa soumission et de sa fidélité. L'arrêté et la lettre ne sont pas signés de Louis Georges Desrousseaux, qui s'est absenté de Sedan du 20 août au 20 octobre 1792. Durant ces trois mois, il est en déplacement à Bouillon, à Liège puis en Hollande. Accusé plus tard d'émigration, il reconnaît n'avoir eu le 20 août au matin, menacé de mort par des soldats ivres, « que le temps de mettre dans un cabriolet sa femme, six enfants et une domestique, et lui à pied avec ses deux autres enfants [de gagner] Bouillon ». Il justifie son voyage en Hollande par

3 AD08, 3E705 : Benissein notaire à Charleville, 21 janvier 1781, contrat de mariage d'Adrien Pierre Barthelemy Cochelet et Marie Charlotte Victoire Mathis.

4 Acte de baptême à Charleville le 29 avril 1788 d'Adrien Louis Cochelet ; Louis Georges est son oncle et parrain. Le 10 novembre 1789, dans l'acte de baptême de son fils Joseph Alphonse, Louis Georges est qualifié ancien lieutenant maire et capitaine commandant de la compagnie des grenadiers patriotes de la ville de Sedan.

5 Archives municipales de Sedan, série K1.

Louis Georges Desrousseaux maire de Sedan, ou la petite histoire malmenée

l'achat de laine et « du riz qu'il a distribué gratuitement à ses ouvriers et aux pauvres de la ville depuis son retour à Sedan jusqu'ici⁶ ».

Suspecté d'émigration, Louis Georges Desrousseaux voit ses biens mis sous séquestre le 27 novembre 1792⁷. L'ancien maire obtient rapidement la levée du séquestre, comme le montrent les pièces suivantes conservées par la médiathèque de Sedan⁸:

- 5-12-1792; lettre du ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département des Ardennes demandant la consultation de la municipalité et du district de Sedan quant à la demande de levée du séquestre du sieur Desrousseaux.
- 21-12-1792; délibération de la municipalité de Sedan estimant que Louis Georges Desrousseaux doit être radié de la liste des émigrés, les scellés sur ses effets levés et qu'il doit être réintégré dans la jouissance de ses biens et droits.
- 22-12-1792; le conseil permanent du district de Sedan ordonne à son tour de radier Louis Georges Desrousseaux du tableau des émigrés et de lever les scellés apposés à son domicile.
- 23-12-1792; délibération du directoire et conseil du département des Ardennes affirmant: « évidemment le citoyen Desrousseaux n'a pas eu l'intention d'émigrer ».
- 2-1-1793; lettre du ministre de l'Intérieur priant le département des Ardennes de faire lever le séquestre sur les biens de Desrousseaux et de lui en laisser la libre disposition.

3. Accalmie de janvier à novembre 1793

Le 7 janvier 1793, Louis Georges Desrousseaux prête devant la municipalité de Sedan le serment requis pour exercer les fonctions d'assesseur de juge de paix (archives municipales de Sedan, série K4).

4. En état d'arrestation à Sedan

Le 6 novembre 1793, le fils de Nicolas Varroquier, l'un des 27 condamnés, dénonce l'ancien maire au Comité de salut public comme agent de La Fayette et émigré (W379). La chronologie suivante ressort des pièces de la même série K4 des archives municipales de Sedan:

- 9-12-1793; arrestation de Louis Georges Desrousseaux comme suspect sur ordre du comité de surveillance de Sedan.
- 11 et 13-2-1794; déclarations de 16 témoins sur l'arrestation des commissaires et l'absence de Louis Georges Desrousseaux du 20 août au 20 octobre 1792.
- Fin mars 1794; pétition de l'ancien maire au comité de surveillance de Sedan pour sa remise en liberté. Il est toujours en arrestation chez lui le 24 mars.

6 Passages entre guillemets: Archives nationales W379, mémoire en défense de Louis Georges Desrousseaux devant le Comité de salut public (non daté, postérieur au 6 novembre 1793).

7 W379, même mémoire en défense.

8 Archives municipales de Sedan, série K4.

La pétition est assortie d'une fiche dressée sur le détenu Louis Georges Desrousseaux fabricant à Sedan. D'après l'âge de la dernière fille de l'ancien maire, cette fiche est établie dans la 3e décade de mars 1794. On y lit :

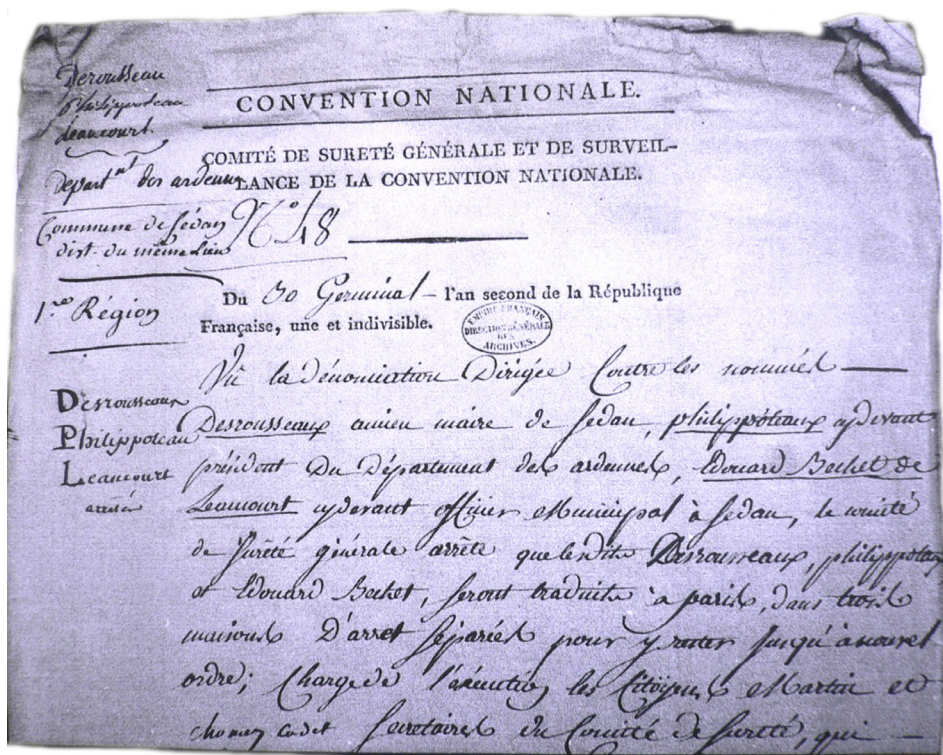
- « Ayant neuf enfants vivants allaités par leur mère, âgés de 17, 15, 14, 10, 8, 6, 4, et 2 ans, et 1 mois, tous demeurant dans la maison paternelle, excepté le troisième⁹ qui est à Reims où il fait son cours de mathématiques pour entrer dans le corps du Génie.
- « Indépendamment de sa nombreuse famille, le citoyen Desrousseaux s'est chargé depuis 5 ans d'un vieillard qui était accablé d'infirmités et dans un abandon absolu.
- « En arrestation chez lui sous la surveillance d'un planton qu'il nourrit et qu'il paye à raison de 3 livres par jour.
- « Arrêté le 19 frimaire dernier (quoique le procès-verbal de son arrestation ne soit que du 26). Ce qui fait, jusqu'au 4 germinal, 105 jours de captivité ; par un ordre du comité de surveillance qui ne lui a pas même été montré, pour avoir été dénoncé au comité de surveillance.
- « Il jouissait avant la révolution d'un revenu de 5 500 livres. Les pertes qu'il a essuyées dans son commerce pendant la révolution et notamment l'année dernière ont réduit son revenu à 5 494 livres, ainsi qu'il conste par sa déclaration du 14 brumaire dernier [4 novembre 1793] pour l'emprunt forcé ; encore retranche-t-il sur ce revenu 1 800 livres par an qu'il verse dans la caisse patriotique pour le soulagement des femmes et enfants des défenseurs de la patrie. Il paye par an au moins 1600 livres d'impositions ».

5. Convoyé jusqu'à Paris

Le 16 avril 1794, Robespierre et Saint-Just obtiennent de la Convention nationale que « *les prévenus de conspiration seront traduits, de tous les points de la République, au tribunal révolutionnaire de Paris* » (réf. 11 page 199). La décision parisienne d'arrêter les officiers municipaux de Sedan figure sur trois actes conservés aux Archives nationales :

- L'arrêté du Comité de sûreté générale du 19 avril 1794, rarement évoqué dans les publications, décidant l'arrestation de Louis Georges Desrousseaux, Philippoteaux et Édouard Bechet de Leaucourt. On le reproduit ci-contre.
- L'arrêté du Comité de sûreté générale du 23 avril 1794, décidant l'arrestation de 30 officiers municipaux et notables de Sedan, y compris Louis Georges Desrousseaux et Édouard Bechet « tous signataires de l'infâme procès-verbal de la commune de Sedan du 14 août 1792 ». Cet arrêté et le suivant (W379) sont souvent cités dans les publications.
- L'arrêté du 29 avril 1794 de René Levasseur, représentant du peuple envoyé le 21 avril dans le département des Ardennes par le Comité de salut public. Par cet arrêté, Levasseur met en état d'arrestation les 30 personnes nommées ci-dessus

9 Georges Philippe Auguste (voir § III-3).



Archives nationales F/7/4553, 19 avril 1794. Arrêté du Comité de sûreté générale. « Desrousseaux ancien maire de Sedan, Philippoteaux cy devant président du département des Ardennes, Edouard Bechet de Leaucourt cy devant officier municipal à Sedan [...], seront traduits à Paris, dans trois maisons d'arrêt séparées pour y rester jusqu'à nouvel ordre ; [le comité] charge de l'exécution les citoyens Martin et Chomez cadet secrétaires du comité de sûreté, qui s'adjoindront deux membres du comité révolutionnaire de Sedan, pour faire des perquisitions, et toutes appositions de scellés, chez les citoyens susnommés et qualifiés, distraction sera faite de tout ce qui se trouvera suspect pour être rapporté au Comité de Sûreté générale. »

pour être traduites au tribunal révolutionnaire conformément à l'arrêté du 23 avril. Le convoi, mis sous la garde de la gendarmerie, ne compte que 22 prisonniers compte tenu de plusieurs personnes absentes ou déjà arrêtées et d'un mort. Il est spécifié que Desrousseaux est [déjà] arrêté et parti. Jules Poirier (réf. 5) a pris la peine de lire l'arrêté de Lévassur et précise que le cortège se met en route le 30 avril : « M. Desrousseaux, le maire de Sedan avait été mis en arrestation depuis plusieurs jours déjà et transféré à Paris ». À l'inverse, Charles Pilard (réf. 2) invente une anecdote : à Reims, première étape du trajet, « M. Desrousseaux, l'ancien maire, proposa à ses compagnons d'aller au spectacle [...] et la bonne partie des accusés assista à la représentation théâtrale ».

6. Dans les griffes du tribunal criminel révolutionnaire

On renvoie ici aux articles qui ont été publiés sur cet épisode (réf. 1 à 7). Jean Ardouin, cosignataire de l'interrogatoire ci-dessous, avait été nommé le 30 mai

1793 par la Convention nationale juge suppléant du tribunal criminel révolutionnaire (réf. 11 page 104).

Du 1^r prairial
Interrogatoire de

C E JOUR D'HUI, 1^{er} Bruméal de l'an 2^e de la République française, une et indivisible, à sept heures d'après midi Nous, Jean Oudoan, Président du Tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, sans aucun recours au Tribunal de cassation, et encore en vertu des pouvoirs délégués au Tribunal par la loi du 5 avril de la même année, assisté de Joseph Deshayes Greffier du Tribunal, en l'une des salles de l'auditoire au Palais, et en présence de l'accusateur public, l'Accusateur-public, avons fait amener de la commune le No 1111 auquel avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure .

a répondu se nommer Louis George Berougeant âgé de 44 ans, natif de Sedan, fabricant de draps, et cultivateur, marié et habitant commun de Sedan au 1^{er} lot.

N. Si le condamné lui a signé M. de la commune de Sedan et la tranchée la gorge, il ne peut le libérer sans s'être préalablement pris ou être un autre tenant de la représentation N° 1 et en exécution

29

IMPRIMERIE NATIONALE
PARIS - AN VII

[illegible]

II) Inhumations

Où furent inhumés les corps des 27 Sedanais exécutés le 3 juin 1794 ? Les avis divergent. Au cimetière de Picpus, lit-on dans le supplément à l'armorial de Riets-tap (réf. 8). Dans l'ancien cimetière de la Madeleine (aujourd'hui square Louis XVI, rue d'Anjou), affirme Lepage dans les *Annales sedanaises d'histoire et d'archéologie* (réf. 6). « *Au cimetière des Errancis (aujourd'hui le parc Monceau) qui remplaçait à ce moment le cimetière de la Madeleine* », d'après *Sedan et le pays sedanais* (réf. 7).

Jacques Hillairet (réf. 24) confirme dans ses *200 cimetières* que les trois cimetières cités ont successivement reçu les corps de personnes condamnées sous la Terreur. Le cimetière de la Madeleine, où Louis XVI et Marie Antoinette sont inhumés le 21 janvier et le 15 octobre 1793, est désaffecté le 25 mars 1794. Les victimes de l'échafaud révolutionnaire sont, à partir de là et jusqu'au 9 juin suivant, inhumées au cimetière des Errancis. La guillotine, dressée alors place de la Révolution (place de la Concorde), est déplacée le 9 juin place de la Bastille puis du 13 juin au 28 juillet place du Trône renversé (place de la Nation) ; pendant cette période, les suppliciés sont inhumés au cimetière de l'église Sainte-Marguerite puis au cimetière de Picpus. Le cimetière des Errancis est ensuite à nouveau ouvert entre le 29 juillet et le 15 août 1794 (réaction thermidorienne) et au mois de mai 1795. Il ferme définitivement le 23 avril 1797. Le « bal de la chaumière » s'installe alors sur l'emplacement du terrain et y reste jusqu'en 1860.

Après les dantonistes le 5 avril 1794 et Madame Élisabeth le 10 mai, le cimetière des Errancis reçoit donc les corps de nos 27 Sedanais le 3 juin 1794. Y sont ensuite inhumés les robespierristes le 27 juillet 1794, puis Fouquier-Tinville et certains juges et employés de l'ancien tribunal révolutionnaire qui rejoignent leurs victimes le 8 mai 1795.

Citons ici 3 passages d'Hillairet sur le cimetière des Errancis ou de Monceau :

- « La Commune de Paris choisit, comme cimetière des suppliciés, un terrain vague d'une superficie d'un arpent, servant de voirie, bordant intérieurement le mur des Fermiers-Généraux (boulevard de Courcelles) depuis le nord du carrefour actuel des rues de Monceau et du Rocher (jadis appelée à cet endroit rue *des Errancis* – des estropiés – du nom d'un lieudit) jusqu'à la ci-devant *Folie de Chartres* (parc Monceau), laquelle s'étendait alors vers l'est jusqu'à notre rue de Miromesnil. »
- « Le cortège des sanglantes charrettes suivait alors le chemin pris antérieurement pour aller au *cimetière de la Madeleine*¹⁰, et, après celui-ci, la rue d'Anjou qui, en 1778, avait été prolongée depuis le Grand-Égout jusqu'à la rue de la Pépinière, et, enfin, le rue des Errancis jusqu'à la barrière de Monceau (place Prosper-Goubeaux). »
- « Les restes de M^{me} Élisabeth ont été depuis transportés aux Catacombes avec ceux des autres personnes enterrées dans ce cimetière, soit en 1844 et 1859, lors

10 Les rues de la *Bonne-Morue* (actuellement de Boissy d'Anglas), du Faubourg-Saint-Honoré et d'Anjou. Le conventionnel Boissy d'Anglas propose « dès le 20 mars 1795 (...) l'annulation de tous les procès postérieurs au 22 prairial » (10 juin 1794) et donc des confiscations inscrites dans toutes les sentences (réf. 11 page 362).

de la construction du boulevard de Courcelles, soit lorsqu'après avoir prolongé en 1863 la rue de Miromesnil depuis la rue de Monceau jusqu'à ce boulevard, on édifia, en 1879, des maisons à l'angle est de la nouvelle voie et du boulevard.»

Dans *Connaissance du Vieux Paris* (réf. 23), Hillairet ajoute ; « on trouva encore un amas considérable d'ossements lorsqu'on prolongea, en 1863, la rue de Miroménil jusqu'au boulevard de Courcelles, puis, en 1879, lorsqu'on construisit des maisons à l'angle oriental de cette rue et du boulevard ».

Selon une recherche qu'a bien voulu faire M. Gilles Thomas, spécialiste reconnu et auteur de plusieurs ouvrages sur les sous-sols parisiens, les ossements provenant du cimetière des Errancis ont fort probablement été transférés dans l'ossuaire général de la Ville de Paris place Denfert-Rochereau, même s'ils n'ont pas été explicitement identifiés par une plaque gravée, une crypte ou même un écrit (voir les réf. 21 à 25).



Plaque 97 rue de Monceau Paris 8^e, commémorant l'emplacement du cimetière des Errancis.

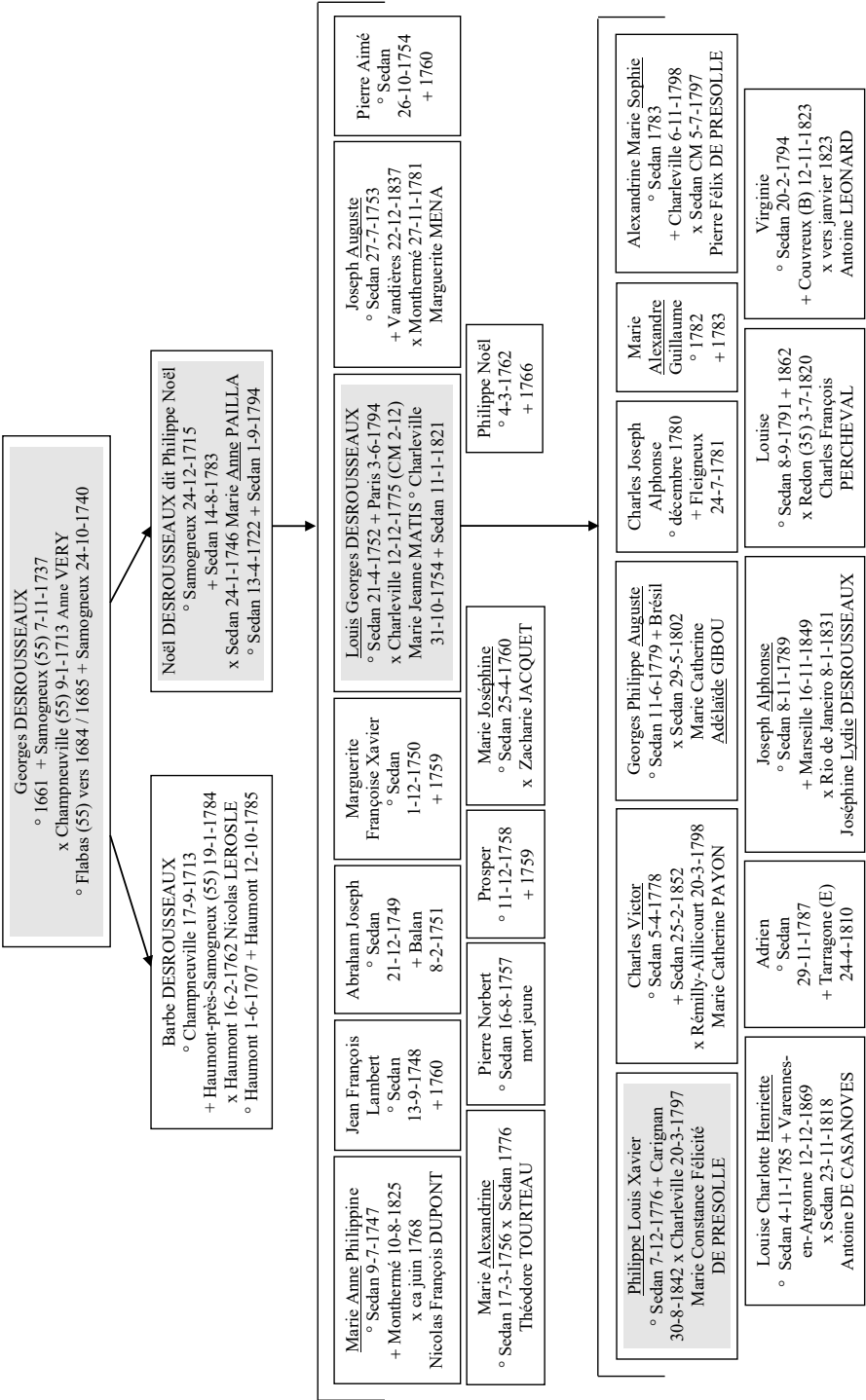
III) Famille sedanaise de Louis Georges Desrousseaux

On se référera au tableau « Desrousseaux de Sedan, branche aînée ». (voir tableau ci-contre)

Reconstitution de l'état civil lacunaire de Sedan et de Paris

Philippe Noël Desrousseaux et Marie Anne Pailla, parents de l'ancien maire, ont 12 enfants nés à Sedan entre 1747 et 1762. Sur ces 12 enfants, seulement 5 ont une postérité : 2 garçons, Louis Georges et Joseph Auguste, et 3 filles. Les 7 autres meurent jeunes. Les actes de baptême de 8 de ces 12 enfants se trouvent encore dans les registres paroissiaux de Sedan.

DESROUSSEAUX DE SEDAN, BRANCHE AINEE



Pour la plupart, les registres paroissiaux de Sedan de la seconde moitié du XVIII^e siècle n'ont pas été conservés ; c'est le cas du registre de 1752, année de naissance de Louis Georges. Quant aux actes de décès des édiles sedanais exécutés le 3 juin 1794, ils ont disparu en 1871 lors de l'incendie de l'hôtel de ville de Paris. Des extraits d'actes de baptême et de décès du maire sont cependant conservés dans un acte de notoriété passé en 1809 et conservé au minutier central des notaires de Paris¹¹.

Louis Georges Desrousseaux est baptisé à Sedan Saint-Charles le 21 avril 1752. Il est fils de Philippe Noël Desrousseaux marchand fabricant de draps et Marie Anne Palliat (comprendre Pailla). Son parrain est Pierre Louis Joseph Desrousseaux (son cousin germain), sa marraine Marie Drouin épouse de Jean Husson (sa grand-mère maternelle, veuve en premières noces de Jean Pailla).

Le 12 décembre 1775, Louis Georges Desrousseaux épouse à Charleville Marie Jeanne Matis, fille fortunée de Charles François Matis garde et conservateur des archives de la principauté d'Arches et Charleville, ancien directeur de la ville et police de Charleville, et de défunte Marie Thérèse Collardeau. Un contrat de mariage est passé le 2 décembre devant Jean Nicolas Benissein notaire à Charleville¹².

Sur les 11 enfants de Louis Georges et Marie Jeanne Matis nés à Sedan de 1776 à 1794, 4 filles et 4 garçons ont une postérité, 1 garçon est tué à 23 ans en 1810 à Tarragone et 2 enfants meurent jeunes. Le mauvais sort s'acharne sur la mémoire du maire de Sedan : aucun acte de baptême ou de naissance de ses enfants n'est parvenu jusqu'à nous. Mais 4 extraits d'actes de baptême ont été conservés et les dates de naissances figurent presque toutes sur des tableaux dressés au XIX^e siècle par la famille, avant la destruction des registres paroissiaux.

Philippe Louis Xavier, fils aîné

Philippe Louis Xavier Desrousseaux, fils aîné du maire, épouse en 1797 à l'âge de 20 ans Marie Constance Félicité Presolle, fille de Martin Félix Presolle, homme d'affaires issu d'une famille de maîtres armuriers et maîtres arquebusiers parisiens, et d'Henriette Cottu, issue d'une lignée de fripiers parisiens. La famille a conservé sur les Presolle un dossier remontant au début du XVIII^e siècle. Le minutier central du CARAN a permis de dresser la généalogie des Presolle et des Cottu, depuis le XVI^e siècle pour certaines branches.

Martin Félix Presolle acquiert le 3 mars 1787 un cinquième de la manufacture d'armes de Charleville et de plusieurs forges : Berchiwé en Belgique¹³, Nouzon, Moulin Leblanc et Mohon dans les Ardennes françaises. La Révolution lui donne l'opportunité d'être en 1794 le premier acquéreur de l'abbaye de Sept-Fontaines qu'elle vient de confisquer. Mais elle ne le ménage pas pour autant. Le Comité de salut public le démet en 1793 de son poste de directeur de la manufacture. Il est

11 Archives nationales Et-X-889, acte du 5-5-1809. On trouve des copies de ces pièces dans l'état civil reconstitué de la ville de Paris (archives de Paris, 18 boulevard Séururier).

12 La minute est conservée aux AD08 sous la cote 3E6-46 ; la famille conserve une grosse.

13 Actuelle commune de Meix-devant-Virton.

Louis Georges Desrousseaux maire de Sedan, ou la petite histoire malmenée

incarcéré à deux reprises. D'abord le 5 novembre 1793, à Mézières, sur plainte des ouvriers de la manufacture qui le dénoncent comme suspect au comité de surveillance de la commune de Charleville. Le 4 juillet 1794, un mois après l'exécution du maire de Sedan, le district de Charleville (alors Libreville) le fait arrêter pour fourniture de mauvais outils et jeter dans un cachot au secret pendant cinq semaines, sans être interrogé. Il est libéré le 13 octobre 1794 sur ordre du Comité de sûreté générale : « Le comité arrête que le citoyen Pressolles entrepreneur de manufactures d'armes de Libreville, détenu à Mézières sera mis sur le champ en liberté, les scellés et séquestres mis chez eux seront levés¹⁴. »

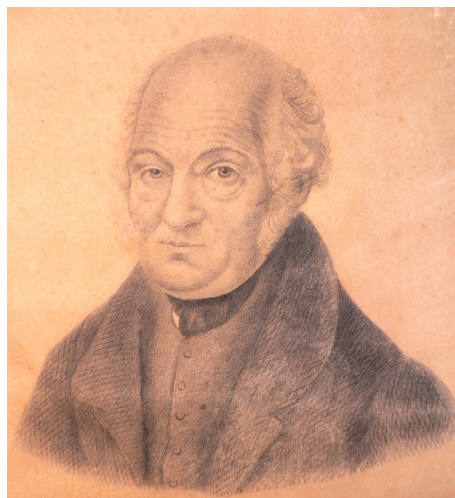
Après sa mort aux forges de Berchiwé le 4 avril 1796, sa veuve Henriette Cottu reprend la main sur ses affaires après avoir racheté à ses enfants leurs parts successorales. Elle vend en 1802 son cinquième dans la manufacture d'armes et dans les forges. Le patrimoine est rapidement écorné. L'un des derniers actifs consistants, les forges de La Soye¹⁵, est vendu en 1834.

Philippe Louis Xavier n'a aucune prise sur les actifs de sa femme, entièrement entre les mains de sa belle-mère Henriette Cottu. Vers 1806, il laisse son frère cadet Charles Victor s'occuper seul de la fabrique de draps paternelle qui n'a pu retrouver sa santé d'avant la Révolution malgré une aide du Premier Consul en 1803. Philippe Louis Xavier est ensuite juge de paix du canton nord de Sedan pendant quelques années, puis gérant des forges de La Soye jusqu'à leur vente en 1834.

Alexandrine Marie Sophie Desrousseaux, fille aînée du maire de Sedan, épouse en 1797 à l'âge de 14 ans Pierre Félix Presolle beau-frère de Philippe Louis Xavier. Elle meurt à moins de 16 ans un mois après avoir mis une fille au monde.



*Martin Félix de Presolle.
Huile conservée par la famille de Presolle.*



*Philippe Louis Xavier Desrousseaux.
Dessin conservé par la famille Desrousseaux.*

14 Archives nationales, sous série F/7 police générale (1791-1954), F/7/4553 Ardennes-Aude.

15 Hameau de Meix-devant-Virton.

Georges Philippe Auguste Desrousseaux

Georges Philippe Auguste Desrousseaux, 3^e fils, né le 11 juin 1779 à Sedan, est dans sa quinzième année lorsque son père est exécuté. Il fait alors son cours de mathématiques à Reims pour entrer dans le corps du génie. Deux ans plus tard, il passe à Mézières l'examen de l'École polytechnique ; il est classé 83^e sur la liste, arrêtée le 3 décembre 1796, des 113 candidats admis. Son dossier, conservé aux archives de l'école, porte la mention : « *rayé de la liste des élèves par décision du Ministre de l'Intérieur en date du 1er thermidor an 6^e [19 juillet 1798] en conséquence du travail sur l'épuration des élèves ordonné par l'arrêté du 13 ventôse précédent* ». Un autre document précise : « *épuré en thermidor an 6 pour anti républicanisme* ». Son nom ne figure donc pas sur les annuaires des anciens élèves ; en consultant le site Internet de l'école, l'un de ses lointains neveux a découvert par hasard, deux siècles plus tard, le rapide passage du premier Desrousseaux à Polytechnique¹⁶.

En 1817, Georges Philippe Auguste se lance dans les affaires en achetant à Paris des parts dans un cabinet de recouvrement de créances. Après un conflit avec son associé, il décide en 1819 de passer au Brésil avec sa femme et quatre de leurs enfants pour y former une plantation de café avec son cousin germain Carly Cochelet¹⁷.

Joseph Alphonse Desrousseaux, frère de Georges Philippe Auguste, assure un contact régulier entre le Brésil et les Ardennes. Né à Sedan le 8 novembre 1789, Joseph Alphonse suit une carrière d'officier de marine et fut notamment commandant de la colonie de Saint-Pierre-et-Miquelon¹⁸. Il épouse en 1831 à Rio de Janeiro sa nièce Lydie Desrousseaux, fille de Georges Philippe Auguste ; ils ont quatre enfants dont une fille qui donne naissance à Henry Laurent-Desrousseaux (1862-1906), peintre encore répertorié et coté.

L'association avec Carly Cochelet, qui tient les cordons de la bourse, tourne rapidement au vinaigre comme le consignent des lettres familiales. En 1824, Georges Philippe Auguste se trouve « réduit au Brésil à la dernière misère, obligé pour soutenir sa femme, les quatre enfants qui l'ont accompagné et celui qu'elle a eu depuis, de se réfugier dans les bois pour y faire du charbon que son fils aîné va vendre à Rio de Janeiro ». Alphonse écrit en 1831 : « sa plus grande plaie est son fils aîné qui est un mauvais sujet dont je crains tout : il laisse son second fils dans une inaction qui lui sera fatale, le pauvre garçon est un bon enfant, mais il ne sait pas lire, autre charge pour la famille ». Les dernières nouvelles reçues par le canal d'Alphonse datent de 1836 : « il paraît que la famille est toujours dans la même position, s'occupant du travail des fleurs artificielles, et je crois aussi d'un commerce de combustibles ».

16 La famille pensait jusqu'alors que son premier X était l'arrière-arrière-petit-fils du maire guillo-tiné, Louis Adrien Victor Desrousseaux, de la promotion 1872. Suivi en ligne directe par son fils Marcel (promotion 1906), par Jacques fils de Marcel (promotion 1930) et par Jacques-Yves fils de Jacques (promotion 1974). Deux petits-fils de Jacques, ont également intégré l'école.

17 Carly ou Charles Eléonor Cochelet, né en 1787, neveu de Marie Jeanne Matis épouse de Louis Georges Desrousseaux.

18 Voir la réf. 14. Son dossier administratif se trouve au Service Historique de la Marine, au fort de Vincennes.

Autres enfants

Sans les citer tous, évoquons ici :

- Adrien Desrousseaux, né à Sedan le 29 novembre 1787, admis à l'école spéciale militaire de Fontainebleau le 16 mai 1803 en qualité d'élève du gouvernement, sous-lieutenant en 1805 au 7^e régiment d'infanterie de ligne, lieutenant en 1806, tué à Tarragone le 24 avril 1810 étant prisonnier (siège de Lérida).
- Virginie Desrousseaux, la dernière fille, née à Sedan le 20 février 1794, âgée de 3 mois lors de l'exécution de son père. Elle meurt le 12 novembre 1823 peu après avoir donné naissance à des jumelles, le 25 octobre. Elle avait obtenu de l'État un bureau de tabac et de loterie, comme d'ailleurs ses sœurs Henriette à Sedan et Louise à Redon. Lydie Desrousseaux demande elle aussi à l'administration un bureau de poste ou de tabac à la mort de Joseph Alphonse. Toutes ont une postérité.

IV) Métiers et patrimoines

Génération verdunoises

Philippe Noël Desrousseaux, le père de Louis Georges, était d'origine modeste. Le patrimoine de ses auteurs verdunois figurera dans l'article sur sa généalogie. En attendant, deux transactions donneront au lecteur une idée des actifs tenus de Georges Desrousseaux et Anne Véry, père et mère de Philippe Noël :

- Le 6 septembre 1726, « vente par George Derousseaux manouvrier demeurant à Samogneux et Anne Very sa femme de terres labourables et prés fauchables situés au finage et confinage d'Ornes, ainsi qu'il est porté sur le billet de partage tombé au vendeur, suite au partage avec ses comparsonniers de la succession de Jeanne Deroussau sa sœur ». Prix ; 60 livres en principal, 30 sols pour la femme du vendeur et 30 sols pour leur fille Barbe¹⁹.
- Le 17 février 1727, vente par George Derousseaux bourgeois demeurant à Samogneux de ses droits « dedans une maison aysance & deppendance jardin potager chanvrier, et autre jardin fruitier le tout scituez audit Ornes & Azanne, a luy escheûs par le deceds de deffunte Jeanne Derousseaux vivante femme a George Gambette marchand demeurant audit Ornes ». Prix 27 livres en principal²⁰.

Première génération sedanaise

On ignore les actifs de Philippe Noël Desrousseaux lorsqu'il épouse Marie Anne Pailla en 1746, mais ses beaux-parents sont fortunés contrairement à ses parents. L'inventaire après décès de Jean Pailla, père de Marie Anne, dressé le 16 octobre 1732, fait état d'un solde actif / passif de 17 000 livres²¹. La manufacture de Jean

19 AD55 9E266, François Ricarent notaire à Samogneux.

20 AD55 9E305, Pierre Noël Jacques notaire à Ornes.

21 Le passif est de 28 000 livres, dont la moitié due à des producteurs de laine d'Orléans. Ces données sont tirées du fonds Gourjault de la médiathèque de Sedan. Le marquis de Gourjault les a notées avant la destruction des archives notariales de Sedan.

Pailla était d'une petite taille : elle représentait en moyenne, sur une douzaine d'années, à peine 0,5 % du nombre de pièces de drap produites par la fabrique de Sedan²². Les auteurs de Jean Pailla étaient depuis trois générations maîtres des coches et messageries de Sedan et Charleville à Paris²³ ; lui-même, bien que catholique, avait épousé en 1705 Marie Drouin, appartenant à l'une des plus importantes familles protestantes de manufacturiers en drap de Sedan.

Philippe Noël Desrousseaux est en 1743 chargé du détail du trésor de l'extraordinaire des guerres à Sedan, en 1745 caissier de l'extraordinaire des guerres, en 1746 et 1747 directeur et receveur de la marque des fers au département de Sedan. Il doit manifestement sa carrière dans l'administration royale à Jean Baptiste Husson, originaire de Sivry-sur-Meuse, village meusien tout proche de Samogneux. Jean Baptiste Husson est directeur de la marque des fers en 1738, subdélégué de l'intendant de Metz et trésorier des troupes du roi au département de Sedan en 1744 ; son beau-frère Louis Chaussel puis son frère Pierre Nicolas Husson sont directeurs de la marque des fers juste avant Philippe Noël. Jean Baptiste Husson est mentionné comme ami de l'époux parmi les témoins le 24 janvier 1746 au mariage de Philippe Noël Desrousseaux et Marie Anne Pailla. Pierre Nicolas Husson épouse en 1744 Jeanne Marie Pailla, cousine germaine de l'épouse de Philippe Noël.

Fils de chirurgien et petit-fils d'ouvrier, Jean Baptiste Husson est l'exemple d'une belle promotion sociale. Anobli, il devient seigneur de Daigny en 1762. Il est à plusieurs reprises maire de Sedan de 1748 à 1776. Jean Baptiste Husson n'est pas un enfant de chœur : « accusé de concussion et d'abus de pouvoir », condamné pour « exaction, monopole et prévarication » (réf. 7). Il est accusé dans les années 1760 d'avoir utilisé comme prête-nom son beau-frère Louis Chaussel, né comme lui à Sivry-sur-Meuse en 1709 à quelques jours d'écart.

Après son mariage, Philippe Noël quitte rapidement l'administration royale : on le retrouve marchand en 1749, fabricant de drap et maître drapier en 1752 et 1753. C'est seulement à partir de 1768, et jusqu'à sa mort à Sedan le 14 août 1783, qu'il est qualifié *manufacturier de drap*. D'après le tableau de la draperie royale de Sedan dressé le 24 mai 1775 par le sous-inspecteur des manufactures Delo, la fabrique de l'entrepreneur Philippe Noël Desrousseaux père et fils a été établie en 1768²⁴. La production de la manufacture Desrousseaux atteint alors rapidement celle des Drouin, mais reste d'une envergure très inférieures à celle des manufacturiers privilégiés Poupart et Labauche : le rapport est de 1 à 6 ou de 1 à 12 selon les années. Pour autant, Philippe Noël a une stature : consul des marchands de la ville de Sedan (1757 et 1762), grand garde juré du corps et communauté de la draperie royale de Sedan (1771, 1772 et 1774²⁵). Son réseau social est actif : marguillier de la paroisse

22 Voir la réf. 20 et le fonds F/12 des Archives nationales sur les draperies.

23 Médiathèque de Sedan DD29.

24 Archives nationales F/12/1357. Médiathèque de Sedan, mémoire de l'inspecteur Delo du 22-12-1774.

25 AD 08, 1J201-3 et 1J201-6. Médiathèque de Sedan, inspection des manufactures 1772-1781.

Louis Georges Desrousseaux maire de Sedan, ou la petite histoire malmenée

Saint-Charles de Sedan (1753, 1756), échevin (1762) et administrateur de l'hôtel de la Miséricorde (1781).

Seconde génération sedanaise

Le contrat de mariage de Louis Georges Desrousseaux et Marie Jeanne Matis est passé le 2 décembre 1775 devant Jean Nicolas Benissein notaire à Charleville, dix jours avant leur mariage. Philippe Noël Desrousseaux et Marie Anne Pailla dotent leur fils de 12 000 livres dont l'emploi n'est pas détaillé, une partie consistant probablement en une participation à la manufacture de drap. Âgé de 23 ans et déjà « manufacturier à Sedan y demeurant », le futur époux apporte en outre 6 000 livres « provenant du fruit de son travail et de ses épargnes ». Les apports de la future sont également de 18 000 livres, dont 10 000 en « effets valables » et espèces sonnantes, et une ferme à Marby estimée 8 000 livres mais qui est vendue pour 11 500 livres d'après un avenant du 17 octobre 1777 à leur contrat de mariage²⁶.

Les archives notariales de Sedan et les archives judiciaires des Ardennes ayant été presque totalement détruites²⁷, seuls deux actes, conservés dans la famille, apportent un éclairage sur les actifs de la maison Desrousseaux :

- a. L'adjudication d'immeubles le 20 août 1783 pour 8 690 livres aux « sieurs Louis Georges et Joseph Auguste Desrousseaux frères manufacturiers de la draperie royale de Sedan y demeurant », six jours après la mort de leur père. Il s'agit de « deux petits bâtiments sis dans la dite rue de Calonne avec une cour au milieu et un lavoir sur le canal du Moulin, tenant d'une part au sieur Lenoir et d'autre au sieur Labauche, faisant front sur rue, aboutissant à la rivière, le terrain sur lequel sont construits lesdits bâtiments acquis de la dite Demoiselle Drouin par contrat passé devant Me Rambourg le sept juin 1771 ».
- b. La vente d'un terrain le 23 août 1783 pour 8 000 livres aux deux frères, chacun pour moitié, par Louis Labauche et Louis Pierre Gabriel Aimé Labauche de Bazeille écuyers, entrepreneurs d'une manufacture royale et privilégiée de draps à Sedan. Il s'agit d'un « terrain en nature de jardin situé rue de Calonne de cette ville faisant front sur la dite rue et aboutissant par derrière au canal des moulins tenant d'une part aux acquéreurs, au moyen de l'acquisition qu'ils ont faite en ce siège le vingt du présent mois d'un lavoir et terrain dépendant de la succession du sieur Hubert Bourgeois, d'autre au sieur Charles Bruyère, [...] avec la dégraisserie et ustensiles en dépendant. »

Selon Georges A. Lepage (réf. 6), « Louis Georges et son frère Joseph Auguste, qui devait plus tard quitter Sedan et la fabrique pour être verrier à Monthermé (ce dernier fut député et anobli), construisirent une usine 4 rue Ternaux [...]. La copropriété entre Louis Georges et Joseph devait cesser par achat, par le premier, des droits du second [...]. Au moment du déblaiement des immeubles détruits de la rue Ternaux, en 1942, une plaque de cuivre fut trouvée portant l'inscription suivante : « Cette maison a été

26 AD 08 3E128, Chevalier, notaire à Charleville.

27 On trouve cependant quelques épaves des archives judiciaires de Sedan dans les séries J et L des AD08.

bâtie par Louis et Auguste Desrousseaux, frères, pour l'usage de leur manufacture de draps. La première pierre a été posée le 24 May 1784 par Philippe Louis Xavier Desrousseaux, fils aîné de Louis Desrousseaux, né en cette ville le 7 décembre 1776 – Bodson, architecte – Bertin, sculpteur». On aimerait savoir ce qu'est devenue cette plaque ! D'après la référence 7 page 409, l'usine Desrousseaux de Sedan « qui était située rue Gambetta fut détruite en 1940 ». On ignore le rapport entre les deux acquisitions de 1783, les immeubles de la rue Ternaux et l'usine de la rue Gambetta.

Après l'exécution

En condamnant l'ancien maire de Sedan à la peine de mort le 3 juin 1794, le tribunal criminel révolutionnaire déclare ses biens acquis à la République conformément à la loi du 10 mars 1793, titre II article 2 : « *les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la République et il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs* ». Il faut alors dresser inventaire de sa succession. À cet effet, deux expéditions de leur contrat de mariage du 2 décembre 1775 sont adressées le 23 juin 1794 à sa veuve, Marie Jeanne Matis.

La République ne se contente pas de confisquer les biens du seul condamné, c'est-à-dire ses propres naissants et ses parts dans sa communauté matrimoniale et dans la fabrique de drap. Charles Pilard apporte quelques précisions :

- En exécution du décret de confiscation, on fait sortir les valeurs et le mobilier des maisons. On laisse seulement un lit et une chambre à chaque veuve. Dans le surplus de l'appartement, on loge des soldats (réf. 2, 12^e période, page 2).
- Le séquestre mis par le décret sur les biens d'un fabricant condamné l'est également sur ceux de son associé (page 3 de la même période, exemples de Béchet et Poupard).

Un autre inventaire de succession doit être prévu trois mois plus tard, celui de Marie Anne Pailla, mère de Louis Georges, qui meurt le 1^{er} septembre 1794 ; il est dressé le 4 avril 1795.

Ces inventaires ont été perdus, comme toutes les minutes de Sedan. Charles Pilard donne bien une estimation de la fortune des citoyens de Sedan, faite le 1^{er} janvier 1796 en vue de l'impôt forcé de l'an IV, distinguant les commerces ayant prospéré depuis la Révolution et les fortunes diminuées depuis la perte des chefs de familles et des époux ; mais la veuve de Louis Georges Desrousseaux n'y figure pas (réf. 2, à la suite de la 14^e période). On trouve cependant quelques indices dans le répertoire de François Joseph Rolin, notaire public à Sedan (AD08 2L119) et dans le minutier de Forest notaire à Charleville (AD08 3E723) :

- Le 1^{er} mars 1795, les cinq enfants de Marie Anne Pailla vivants ou représentés donnent quittance de 2 100 livres, solde du prix d'une maison rue des Voyards à Sedan qu'ils ont vendue avec leur mère pour 4 500 livres.
- Le 4 avril 1795, l'actif de succession de Marie Anne Pailla se compose de 14 021 livres de mobilier et 62 549 livres de dettes actives sur Louis Georges Desrousseaux défunt, payées comptant aux quatre enfants autres que Louis Georges « à la retenue du 5^e revenant aux héritiers dudit Desrousseaux ». Les dettes passives se

montent à 2 233 livres. Les elliptiques 62 549 livres représentent-elles un désintéressement versé par la veuve de l'ancien maire à ses cohéritiers pour les parts que Marie Anne Pailla détenait dans la fabrique familiale confisquée, afin d'en devenir la seule détentrice ? Ce chiffre est en tout cas cohérent avec les fortunes de la vingtaine de fabricants de drap de Sedan estimées le 1er janvier 1796 : une fourchette de 20 000 à 300 000 francs par fabricant, avec une moyenne de l'ordre de 100 000 francs.

- Le 28 février 1797, l'apport de Philippe Louis Xavier Desrousseaux dans son contrat de mariage avec Marie Constance Félicité Presolle est un intéressement pour un quart dans les commerce et manufacture de draps de Marie Jeanne Matis, y compris la portion qu'il a déjà comme héritier de son père pour 1/9^e, soit une somme de 10 000 livres.
- Le 5 juillet 1797, l'apport d'Alexandrine Sophie Desrousseaux dans son contrat de mariage avec Pierre Félix Presolle est de 10 000 livres dans le commerce de sa mère où elle entre pour un quart.

Les deux actes de 1795 laissent entendre que la confiscation des biens des condamnés a été annulée avant cette date. En tout cas, la veuve de Louis Georges a déjà repris les rênes de la draperie avant les deux actes de 1797. Charles Pilard confirme une restitution rapide, peu après la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794) : un décret de la Convention levant les scellés sur les biens des condamnés est reçu début août à Sedan pour notification (réf. 2, 12^e période page 28). Mais la restitution reste théorique car, pour la plupart, les meubles des victimes ont déjà été saisis et vendus au profit de la Nation.

Toujours d'après Pilard, la confiscation des manufactures ruine les familles des anciens officiers municipaux, empêche l'ouvrier de vivre et se traduit par des retards dans la fourniture d'habillement aux troupes. La Convention donne aux veuves des condamnés l'ordre peu réaliste de continuer à faire marcher les fabriques ; elle délègue en fin de compte un nommé Renesson pour diriger, à défaut de la veuve, la manufacture de M. « Des Rousseaux » « qui contribuait puissamment à fournir l'armée » (12^e période pages 8 et 9).

Pilard affirme à tort, à propos de la fabrique de « M^{me} Rousseau, des Gros-Chiens²⁸ » : « cette manufacture ne put reprendre son importance qu'en 1803, après la visite à Sedan du Premier Consul, qui lui attribua pour la relever une subvention de 60 000 francs²⁹ ».

D'après la référence 12, le Premier Consul, arrivé la veille à Sedan, donne le 9 août 1803 « 60 000 francs à M^{me} Dérousseau, veuve de l'ancien maire, victime de la Terreur ». L'arrêté du Premier consul est ainsi rédigé³⁰ :

28 Il s'agit de l'une des quatre anciennes manufactures privilégiées de Sedan.

29 Erreur reprise à la réf. 7 page 461, qui évoque de surcroît 60 000 livres et non 60 000 francs.

30 D'après une copie manuscrite familiale.

Sedan, 21 thermidor an XI (9 août 1803)

Le Gouvernement de la République, sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, considérant que la famille Des Rousseau a contribué à établir et perfectionner la fabrique de Sedan ; que le nom de cette famille est encore en grand crédit dans le commerce ; que le chef de cette maison, maire de la ville, a péri dans la Révolution ; que sa fortune a été minée, par suite des mêmes événements ; qu'il n'y a plus que deux métiers de quatre-vingts à cent dont se composait la fabrique de cette maison,

Arrête ;

Article 1^{er}. Il sera donné, sur le fond des encouragements des manufactures, une somme de soixante mille francs à la veuve Des Rousseau, pour être employée à rétablir sa fabrique.

Article 2. Les Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Signé ; Bonaparte

D'après d'anciens écrits familiaux, cette indemnité aurait été bien inférieure à ce qui avait été ravi à Marie Jeanne Matis après la mort de son époux.

Conclusion

Jean Baptiste Husson et Philippe Noël Desrousseaux auraient pu inspirer Rastignac. Deux actes illustrent la revanche de ces deux amis sur leurs origines modestes. Pour Jean Baptiste Husson, sa prise de possession de la seigneurie de Daigny, un monument d'esbroufe comme le XVIII^e siècle en a le secret (AD08 E62). Pour Philippe Noël, l'acte de mariage de sa sœur Barbe, ancienne servante domestique, fille de manouvriers, qui épouse le 16 février 1762 à Haumont-près-Samogneux un manouvrier vigneron. Philippe Noël détonne dans cette modeste assistance villageoise : le curé souligne la *distanciation sociale* en notant la présence « du Sr Noel Derousseau frere a ladite Barbe Derousseau marchand m(aî)tre drapier, consul et eschevin de la ville de Sedan » (AD55 2E247).

En bon ambitieux, Philippe Noël s'est créé un réseau dans les mondes de l'industrie drapière et de la politique locale. Ses deux fils savent en jouer mais l'aîné, Louis Georges, reste dans l'*orbitale* de son père. Le cadet, Joseph Auguste, effectue en 1781 un *saut quantique* en épousant Marguerite Mena, l'une des trois filles de Louis Antoine Mena avocat en parlement, ancien conseiller au grand sénat de Strasbourg et propriétaire des verreries royales de Saint-Quirin et Monthermé ; la *distanciation sociale* entre la famille Desrousseaux et les témoins de Marguerite Mena est tout aussi flagrante que celle relevée dans le mariage à Haumont en 1762. Les patrimoines vont de pair : les filles Mena sont dotées de 40 000 livres dans les

Louis Georges Desrousseaux maire de Sedan, ou la petite histoire malmenée

années 1780, les fils de Joseph Auguste de 40 000 francs et plus en 1809 et 1824. Une échelle de 1 à 4 par rapport à Philippe Noël et Louis Georges³¹.

Anecdote peu connue, la fortune de Joseph Auguste et Marguerite Mena naît en partie sur les cendres du mentor de Philippe Noël : Jean Baptiste Husson, incarcéré pour exactions et malversations, est obligé en 1766 de vendre la verrerie de Monthermé. L'un des acquéreurs n'est autre que Louis Antoine Mena (réf. 18). Quant aux descendants de Louis Georges Desrousseaux, un bon siècle leur fut nécessaire pour se relever de l'erreur d'appréciation du maire de Sedan et de son conseil le 14 août 1792.

Les traits de caractère de Louis Georges Desrousseaux sont peu connus. Faut-il se fier aux clichés de Charles Pilard³² lorsqu'il évoque l'attitude de Louis Georges après le prononcé de la sentence de mort : « aussitôt M. des Rousseaux se leva et fixa les membres du tribunal de ce regard plein de hauteur qu'on lui connaissait » ? Ou lorsqu'il cite un témoin de l'exécution : « le maire des Rousseaux était monté sur la plate-forme avec la majesté d'un roi » ? Le scepticisme reste de bon aloi : on se rappelle la représentation théâtrale de Reims où Pilard place l'ancien maire alors qu'il avait déjà quitté la ville.

Si ce n'est sa correspondance, il n'est de meilleure source qu'un fonds d'archives judiciaires pour cerner le caractère d'un individu ; les enquêteurs et les greffiers ont souvent le sens de la mise en scène. Aucun espoir hélas du côté de la série B des archives judiciaires des Ardennes, détruite en 1940. Un dossier de 1791, l'affaire Chauvel³³, donne bien quelques instantanés de Louis Georges, aux prises avec un voisin pour une question de retenue des eaux du canal de Mouzon : mais ils sont peu significatifs.

Bibliographie

Publications

Publications évoquant la condamnation des officiers municipaux et notables de Sedan

1. Abbé Boulliot, *Biographie des hommes célèbres*, Paris, 1830³⁴.
2. Charles Pilard, *Souvenirs d'un vieux Sedanais, Sedan sous la première Révolution*, L'Écho des Ardennes, étude regroupée et rééditée en 1988 à Charleville-Mézières.
3. E. Senemaud archiviste du département, « Procès des membres de la commune de Sedan, archives de l'Empire w.379, dossier 370 », *Revue historique des Ardennes*, tome 3, 1865.

31 AD08 3E710, 15-5-1786, contrat de mariage de Jean Baptiste Madeleine de Failly et Louise Marguerite Mena ; AD08 3E737, 28-4-1809, contrat de mariage de Louis Philippe Desrousseaux et Charlotte Anne Louise de Medrano.

32 Référence 2, 11^e période, pages 20 et 21.

33 AD08 10L95, extrait des ordonnances du tribunal de district de Sedan, juin 1791.

34 AD08 L1B. Article sur Louis Georges Desrousseaux page 351.

Jacques Desrousseaux

4. Henry Rouy, *Souvenirs sedanais*, 4^e série, 1889³⁵.
5. Jules Poirier, *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution, Procès et exécution de la municipalité de Sedan sous la terreur*, pages 283 à 310 (fin XIX^e / début XX^e d'après Gallica).
6. Georges A. Lepage, « Victimes sedanaises de la Terreur », *Annales sedanaises d'histoire et d'archéologie*, n° 27, 1^{er} trimestre 1956³⁶.
7. Pierre Congar, Jean Lecaillon et Jacques Rousseau, *Sedan et le pays sedanais, 20 siècles d'histoire*, SOPAIC, 1989.

Armoriaux

8. J. B. Rietstap, *Armorial général*, Paris, institut héraldique, 1905 ; supplément, tome 2, articles Rothaar, Desrousseaux, Desrousseaux de Hautmont etc³⁷.
9. Jouglà de Morenas, *Grand armorial de France*, 1935 ; article « Desrousseaux³⁸ ».
10. Comte de Puymège, *Les vieux noms de France*, Paris, 1968³⁹.

Autres publications

11. G. Lenotre, *Le tribunal révolutionnaire (1793-1795)*, librairie académique Perrin, 1908, réédition de 1947⁴⁰.
12. Albert Schuermans, *Itinéraire général de Napoléon I^{er}*, Paris, Jouve et C^{ie}, 1911.

35 Référence extraite de l'article de Georges A. Lepage : « Henry Rouy [...] signale que ces victimes furent inhumées dans le terrain de l'ancien cimetière de la Madeleine, situé rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, aujourd'hui (1889) monument expiatoire. »

36 On y lit au § V que Louis Georges Desrousseaux était « le descendant de nobles seigneurs, écuyers au XVI^e et XVII^e » et « le descendant d'une noble famille, fixée à Verdun en 1537 à la suite du mariage de Jean Philippe Desrousseaux, fils du comte Philippe de Rothaar de Wendenheim en Wetterau ».

37 Louis Georges Desrousseaux y est dit à tort inhumé au *cimetière de Picpus*.

38 On y lit : Philippe Noël Desrousseaux épouse Marie Anne Paillas de Villers. Leur fils Louis Georges, maire de Sedan guillotiné à Paris, épouse Marie Jeanne Mathis de Noirefontaine. Georges père de Philippe Noël, comte Desrousseaux et du Saint-Empire, seigneur de Haumont, épouse en 1715 Anne de Verry.

39 On y lit à propos des Desrousseaux : « d'une famille fixée à Verdun au milieu du XVI^e siècle, Georges Desrousseaux, seigneur de Haumont, fut père de Philippe Noël baptisé en 1718 à Heippe ; celui-ci épousa le 20-1-1746 Marie Anne Paillas de Villers, fille du lieutenant général au bailliage de Sedan. [...] Son fils Louis Georges [...] avait épousé en 1775 Marie Jeanne Mathis de Noirefontaine ».

40 On trouve dans cet ouvrage force détails sur la configuration de la Conciergerie, du tribunal criminel révolutionnaire et du greffe où – comme tous les condamnés – nos 27 Sedanais ont été remis aux exécuteurs après leur levée d'échafaud. Mais leur cas particulier n'est pas exposé.

Louis Georges Desrousseaux maire de Sedan, ou la petite histoire malmenée

13. Archives des collectionneurs d'ex-libris et de reliures historiques, 31^e année, mensuel n° 7 de juillet 1924. Article repris dans *Les bibliophiles ardennais*, étude d'ex-libris ardennais de 1927 d'Octave Guelliot⁴¹.
14. Gilberte Maillard, « La famille Desrousseaux, Joseph Alphonse », *Annales sedanaises d'histoire et d'archéologie*, n° 32, 2^e trimestre 1957.
15. Gilberte Maillard, « La verrerie de Monthermé », *Études ardennaises*, 1^{er} janvier 1958 ⁴².
16. Henri Manceau, *La manufacture d'armes de Charleville*, collection de l'Automobilisme ardennais, Charleville, imprimerie Anciaux, 1962.
17. Jacques Desrousseaux, « Les Desrousseaux des Ardennes », *Bulletin du Cercle de généalogie et d'héraldique des Ardennes*, n° 14, 4^e trimestre 1982.
18. Didier Bigorgne, « La verrerie de Monthermé », *Terres ardennaises*, n° 10, mars 1985⁴³.
19. Jacques Desrousseaux et Philippe Desrousseaux de Médrano, « Le patronyme Desrousseaux », *Bulletin de l'Association ardennaise de généalogie et d'héraldique*, n° 10, 2^e semestre 1993.
20. Gérard Gayot, *Les draps de Sedan 1646-1870*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales / Terres ardennaises, 1998.
21. Sépultures parisiennes
22. M. de Cormenin, *Les catacombes de Paris*, Paris, 1862.
23. Abel Lemercier, *Liste complète des inscriptions gravées dans les Catacombes de Paris*, ca 1878.
24. Jacques Hillairet, *Connaissance du vieux Paris / Rive droite*, 1956.
25. Jacques Hillairet, *Les 200 cimetières du vieux Paris*, Éditions de minuit, 1958.
26. Émile Gérards, *Paris souterrain*, 1908, réédité en 1991.

Études non publiées

27. M^{me} d'Illiers, née Laure Desrousseaux de Medrano, *Quelques souvenirs sur la famille Desrousseaux*, Orléans, Imprimerie moderne, 1925⁴⁴.

41 AD08 7J. On y lit : « ce Desrousseaux a voulu, par cette gravure, affirmer une tradition d'après laquelle ce nom serait la forme française de celui de *Rothaar*, un comte Philippe de Rothaar, baron de Vendenheim en Wetteren, ayant vécu au début du XVI^e siècle ; une branche française serait venue se fixer à Verdun un siècle plus tard, puis à Sedan ».

42 On y lit au § 2 « la famille Desrousseaux » : « Philippe Noël (1718-1783) avait quitté Verdun où l'on peut retrouver sa généalogie jusqu'au XVI^e siècle, avec à l'origine Jean Philippe Desrousseaux (1510-1561), fils du comte de Rothaar, baron de Wendenheim ».

43 On y lit : « Joseph Auguste Desrousseaux [...] descendant du comte de Rothaar, baron de Wendenheim ».

44 On y lit à propos de Philippe Noël Desrousseaux : « sa mère, Anne Very, était fille d'Etienne Very, écuyer, et de Samuela Villeneuve ».

Jacques Desrousseaux

28. Adrien et Louis Desrousseaux, Marie et Françoise Guelliot, *Famille Desrousseaux*, études antérieures à 1929 mises en forme par Jacques-Yves Desrousseaux, septembre 2004.
29. Études généalogiques d'Yves Castiaux, notamment son étude sur la famille de Presolle.
30. Jacques-Yves Desrousseaux, *Généalogies protestantes sedanaises*, été 2001.

Revue historique ardennaise

Sommaire



- 1 **Jean-Luc Guillaume.** Éditorial
- 3 **Paul Motte[†].** La voie romaine Reims-Trèves : étude du tronçon Mouzon-Carignan. L'église Saint-Pierre de Mouzon
- 26 **Jacques-Yves Desrousseaux.** Louis Georges Desrousseaux maire de Sedan ou la petite histoire malmenée
- 49 **Marc Feller.** La faïencerie Carette de Cons-la-Grandville (Ardennes)
- 65 **Xavier Chevallier.** Témoignage d'un franc-tireur parisien lors de la bataille de Sedan (août-septembre 1870)
- 101 **Xavier Chevallier.** La percée de Balan : ultime assaut ou sursaut inutile ?
- 142 **Xavier Chevallier.** La charge oubliée des cuirassiers français sur Floing (1^{er} septembre 1870)
- 167 **Xavier Chevallier.** Des victimes collatérales flongoises ? (1^{er} septembre 1870)
- 175 **Xavier Chevallier.** *Leichenräuber*, Les détrousseurs de cadavres aux environs de Sedan (1^{er}-5 septembre 1870)
- 194 **Xavier Chevallier.** « Passer sur le billard », expression sedanaise ?
- 203 **Christian Camuzeaux et Xavier Chevallier.** Les francs-tireurs en 1870-1871
- 214 **Christian Camuzeaux.** Francs-tireurs en Ardennes (août 1870 - janvier 1871)
- 255 **Florent Simonet.** L'affaire de Vaux-Villaine (27-30 octobre 1870)
- 283 **Jean-François Saint-Bastien.** Monuments et tombes de la guerre de 1870 : un patrimoine obliaté
- 296 **Jean-Luc Guillaume.** Vers un nouveau Sedan, commandant Driant, 1906
- 305 **Pascal Sabourin.** Sedan, novembre 1918 : effacer l'affront de 1870
- 311 **Xavier Chevallier.** « Un inconnu militaire de l'armée allemande », Sedan, le 31 août 1870 (2^e partie)
- 315 **Frédérique Laverrière.** Chronique des Archives départementales des Ardennes pour l'année 2020